

**Stage syndical à Amiens**  
**le mardi 14 juin 2022**

Bulletin  
**Mai 2022**

***Défendre ses droits et  
agir dans son établissement***

Au verso de ce bulletin,  
les modalités d'inscription  
au stage.  
Le lieu précis du stage  
(à Amiens) sera  
communiqué aux inscrits.

## Le programme du stage

**9h** Café/ Présentation tour de table

**9h30 /10h45**

Point d'actualité du Ministère de l'Éducation nationale.

**11h La FSU, qu'est-ce que c'est ?**

Présentation de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU). Les instances.  
Le fonctionnement démocratique (congrès).  
La presse syndicale. Le site.

**12h15/13h45** Repas + Café

**13h45 Et le SNES ?**

Présentation du SNES : instances,  
fonctionnement, presse syndicale.  
Le site et l'espace adhérent.

**15h Agir dans son établissement :**

Le cadre réglementaire : le décret de 82. Les  
pistes d'intervention syndicale dans son  
établissement. Le soutien du S2.

**17h** Fin du stage

## Édito

Les élections présidentielles ont vu l'extrême droite réaliser son plus haut score et sa plus forte progression en 5 ans ! Emmanuel Macron a été réélu sans gloire avec un socle de voix non pas d'adhésion à son projet politique mais de barrage au RN ! Nous avons évité le pire mais nous ne nous leurrerons pas à une seconde sur le caractère rétrograde de la politique qui sera menée.

D'une certaine manière, c'est notre « patron » qui vient d'être réélu !

Si les élections législatives de juin ne parviennent pas à mettre en place un contre-pouvoir progressiste puissant à l'Assemblée nationale, il est à craindre que Macron continue de s'attaquer au service public d'éducation, aux statuts des différents personnels et aux retraites ! Face à cela, il est absolument nécessaire que les personnels enseignants et d'éducation résistent de la façon la plus massive possible et la plus unitaire pour déjouer les mauvais coups et obtenir des avancées sociales sur les salaires et les conditions de travail !

Comme à son habitude, le SNES-FSU répondra présent lors des mobilisations qui apparaîtront mais aussi quotidiennement au plus près des collègues pour les soutenir et pour les aider à s'organiser.

C'est pourquoi nous vous invitons vivement à participer au stage « Agir dans son établissement », le mardi 14 juin de 9h à 17h à Amiens. Au cours de ce stage, nous échangerons sur l'histoire, le fonctionnement du SNES et de la FSU avant de voir comment il est possible de construire dans son établissement une intervention syndicale, collective, efficace pour la défense des intérêts des collègues. Après la réussite de notre stage de février 2022, nous vous espérons nombreuses et nombreux à ce stage pour construire ensemble un SNES-FSU fort et solide dans notre département !

*Laurent Sauveaux*

Je me sens démuni.e face à  
l'autoritarisme de mon chef

Les collègues se plaignent tout le temps en  
salle des profs mais ne veulent pas bouger

Avec toutes ces tâches, j'ai l'impression  
d'avoir perdu le sens de mon métier.  
Comment reprendre la main ?

Stage syndical à Amiens

**Mardi 14 juin 2022**

***Défendre ses droits et  
agir dans son établissement***

Pour vous inscrire, rien de plus simple :

1. Inscrivez-vous à l'adresse : [snes80@amiens.snes.edu](mailto:snes80@amiens.snes.edu) ou directement sur le site <https://amiens.snes.edu> rubrique « Stages syndicaux »
2. Reproduisez la demande de congé pour formation syndicale ci-dessous et déposez-la au secrétariat de votre établissement ou par mail à l'adresse mail de l'établissement **avant le 14 mai** (un mois à l'avance, délai de rigueur).

Le lieu précis du stage (à Amiens) et les modalités pratiques (repas, etc) vous seront indiqués après inscription.

---

MODÈLE D'AUTORISATION D'ABSENCE - DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE

Nom, Prénom :  
Grade et Fonction :  
Établissement :

Monsieur le Recteur de l'Académie d'Amiens  
S/c de M .....(1)

Conformément aux dispositions

de la loi n°84/16 du 11/01/84 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (2),  
de la loi n°82/997 du 23/11/1982 relative aux agents non titulaires de l'état (2),

définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire,  
j'ai l'honneur de solliciter un congé :

Le **Mardi 14 juin 2022** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage est organisé par l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 05/02/93).

A ..... le .....

Signature

- 1 : Nom et Fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique,  
2 : Indiquez les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire ou nom),  
3 : Lorsque le stage dure plusieurs jours, ne marquez ici que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence.